



Transport ambulance,

Par Trady

Bjrs j'ai envoyé un bon d'accord préalable à la sécu pour un transport VSL à plus de 150km de chez moi. J'ai eu un accord sécu par courrier. Les 2 premiers volets ont été envoyées a la sécu, le 3 aux taxi VSL. Au retour de l'hôpital les ambulanciers se sont aperçus qu'il n'y avait pas de tampon hospitalier sur ce volet 3. Ils disent que je dois payer le. Taxi 900?. L'ambulancier n'a pas vérifié le bon au départ de notre logement sinon,il l'aurait fait signer à paris.la sécu ne veut rien entendre, pas de 3 ème volet tamponné, pas de remboursement. A qui est la faute? Doit ton régler ces frais ? Sur les indications pour remplir les volets sécu en première page, il est seulement indiqué nom et signature du médecin, il n'est pas un indiqué qu'il doit y avoir un tampon.j'au vérifié. Merci pour votre réponse. Cordialement

Par hideo

Bonjour,
Vous devez payer et après vous faire rembourser par la CPAM.
Cela mettra du temps , mais vous serez remboursé.
cordialement